



Victoire des syndicalistes de l'ENS Ulm contre la direction

La FERC Sup CGT se réjouit de la victoire en appel, mardi 8 avril 2014, des quatre syndicalistes de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (ENS Ulm) qui contestaient devant le CNESER disciplinaire les sanctions (trois avertissements et un blâme) dont ils avaient fait l'objet suite à leur participation au conflit social contre la précarité qui avait secoué cet établissement de l'hiver 2010 jusqu'au printemps 2011.

Les quatre fonctionnaires-stagiaires, militants de la FERC Sup CGT et de Sud Étudiant, avaient fait l'objet, de la part de l'ancienne direction de l'ENS Ulm, de procédures disciplinaires en raison de l'occupation des locaux de la direction. Occupation à laquelle l'intersyndicale avait été contrainte face au refus délibéré de négocier qui leur était opposé. Après la signature d'un protocole d'accord avec l'intersyndicale en mai 2011, la direction avait alors cru bon d'engager des poursuites contre certains militants syndicaux, afin de leur faire payer leur participation à ce conflit.

Cette victoire constitue une avancée importante pour les libertés syndicales dans la Fonction publique en général, et dans l'Enseignement supérieur et la Recherche en particulier. L'activité syndicale ne peut pas et ne doit pas constituer un manquement aux obligations du fonctionnaire et, ce faisant, faire l'objet de sanctions disciplinaires.

À l'ENS Ulm, l'acharnement antisyndical de la direction n'aura pas été payant. Après la victoire au Tribunal administratif de deux syndicalistes de la FERC Sup CGT de l'ENS Ulm contre la direction de l'établissement l'année dernière, après la titularisation de deux des anciens grévistes de 2011, cette nouvelle victoire marque l'échec total de la stratégie de revanche déployée par la direction.

Il est urgent qu'à l'ENS Ulm comme ailleurs les agents puissent exercer leur fonction dans des conditions de travail correctes et dignes ainsi que dans le respect de leurs droits.

Montreuil, le 14 avril 2014